Résolution présentée par la délégation de la Finlande

Thème — Droits politiques et sociaux

Concerne — Nouvelles manières de gérer l'immigration et les demandeurs d'asiles

L'Assemblée Générale,

Rappelant — que depuis juin 2023 la Finlande est gouvernée par une coalition de droite qui inclut le National Coalition Party (NCP),

Reconnaissant — l'importance actuelle de l'immigration légale (actuellement de 80%) pour répondre à certains besoins économiques et sociaux des pays en conflits,

Soulignant — que l'intégration doit s'appuyer sur un équilibre entre les droits accordés par l'État et les responsabilités des personnes bénéficiant ces droits,

Souciant — par les difficultés d'intégration, notamment linguistiques, professionnelles et sociales, rencontrées par certaines populations,

considérant — que pour encourager l'apprentissage de la langue (à présent d'environ 50%), l'emploi et l'intégration sociale, il est nécessaire que les réfugiés puissent avoir un accès progressif à certaines professions,

Rappelant — l'importance pour les états de conserver des systèmes de protection sociale et financière soutenables,

Tenant — compte du Pacte européen (articles 79-79 du TFUE) sur la migration et la nécessité d'une coopération accrue entre les états membres concernant les frontières extérieures de l'Union,

Réaffirment — néanmoins l'obligation de respecter les droits fondamentaux et de prendre en compte les engagements internationaux relatifs à la protection des immigrés,

Décide — d'encourager les états européens à mettre en place comme déjà proposé en Arabie Saoudite un système progressif d'accès aux prestations sociales pour les potentiels nouveaux résidents, dans le respect du droit européen et également international;

- Propose de différencier les aides essentielles et vitales à la dignité humaine, notamment les soins médicaux urgents, l'hébergement et également la protection des enfants;

- Suggère des prestations sociales complémentaires pouvant être acquises par la suite.

Le texte français fait foi.